

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, Éthiopie, B.P.: 3243 Tél.: (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321
Courriel: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
535^{ÈME} RÉUNION

ADDIS ABÉBA, ETHIOPIE
18 AOÛT 2015

PSC/BR/(DXXXV)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 535^{ème} réunion tenue le 18 août 2015, a suivi une communication de la Commission sur la situation en Libye. Le Conseil a aussi suivi la déclaration faite par le représentant de la Libye.

Le Conseil a réitéré la profonde préoccupation de l'UA face à la situation qui prévaut en Libye sur les plans sécuritaire, des droits de l'homme et humanitaire. Le Conseil a appelé à la fin immédiate de la violence et des violations des droits de l'homme sur l'ensemble du pays et souligné la responsabilité qui incombe aux parties libyennes concernées d'assurer un accès sans entrave et sécurisé aux populations affectées.

Le Conseil a également exprimé sa préoccupation face à l'aggravation du fléau du terrorisme en Libye, en particulier la présence croissante de l'État islamique (EI), qui affecte négativement la sécurité régionale. Le Conseil a fermement condamné les groupes terroristes opérant en Libye et leurs activités criminelles. À cet égard, le Conseil a rappelé l'adoption, par le Conseil de sécurité des Nations unies, le 27 mars 2015, de la résolution 2214 (2015), qui a appelé le Comité des sanctions créé par la résolution 1970 (2011) à prendre en compte les requêtes de transfert ou de fourniture d'armes et de matériels connexes au Gouvernement libyen pour utilisation par ses forces armées officielles aux fins de combattre l'EI et ses partisans.

Le Conseil a réitéré sa conviction qu'il ne saurait y avoir de solution militaire à la crise libyenne. À cet égard, le Conseil a, une fois encore, exhorté les parties prenantes libyennes à s'engager sincèrement en faveur du dialogue, en vue de mettre un terme au conflit qui déchire leur pays. Le Conseil a renouvelé son soutien au Dialogue politique libyen facilité par les Nations unies, notant avec satisfaction le paraphe de l'Accord politique libyen à Skhirat, au Maroc, le 11 juillet 2015, par la majorité des délégués libyens. Le Conseil a exhorté les parties prenantes libyennes qui ne l'ont pas encore fait à se joindre à l'Accord, en vue de faciliter la formation d'un Gouvernement de concorde nationale, ayant à l'esprit que seul un tel Gouvernement pourrait être en mesure de poser les jalons de la reconstruction de la Libye, restaurer la loi et l'ordre et s'attaquer au fléau du terrorisme, en même temps qu'il permettrait à la Libye de jouer pleinement son rôle dans la promotion de la sécurité et de la stabilité régionales.

Le Conseil a réitéré son appréciation aux pays de la région pour leur engagement continu dans la recherche de la paix, de la sécurité et de la réconciliation en Libye, en particulier dans le cadre du mécanisme qui réunit les voisins de la Libye. Le Conseil s'est félicité du résultat de la 6^{ème} réunion des pays voisins de la Libye tenue à Ndjamen, au Tchad, le 5 juin 2015, avec la participation de l'UA.

Le Conseil s'est, en outre, félicité des conclusions de la 4^{ème} réunion du Groupe international de contact pour la Libye (GIC-L), tenue à Johannesburg, en Afrique du Sud le 12 juin 2015, et a réitéré le rôle important du GIC-L pour assurer un engagement international coordonné en faveur de la Libye.

Le Conseil a souligné l'urgence d'efforts renforcés de la part de l'UA pour contribuer plus efficacement à la promotion durable de la paix, de la sécurité, de la stabilité et de la réconciliation en Libye. À cet égard, le Conseil a demandé à la Présidente de la Commission de lui soumettre un rapport exhaustif sur la situation, y compris des propositions concrètes sur la voie à suivre, sur la base de larges consultations avec les parties prenantes libyennes, la région et les partenaires internationaux concernés.